



PREMIUM ASSURANCE VOYAGE

 TÉLÉCHARGER

COMMENT NOTRE PROTECTION FONCTIONNE-T-ELLE ?

NOTRE ASSURANCE VOUS PROTÈGE CONTRE LES NOMBREUX SINISTRES IMPRÉVUS SUSCEPTIBLES DE SURVENIR AVANT OU PENDANT VOTRE VOYAGE.

La protection voyage de XCover.com est notre partenaire Revolut, sous le nom commercial de Cover Genius Europe B.V.

Elle protège vous pour divers événements tels que les urgences médicales, les départs retardés et valise La protection médicale couvre vous en cas de maladie ou de blessure en voyageant à l'international, y compris avec la Covid-19. Cette police ne couvre pas les maladies ou blessure préexistantes au moment de la réservation.

Vous êtes protégé jusqu'à 30 jours pour les voyages achetés à l'aide de votre Plan Revolut Premium.

Il s'agit d'un résumé de haut niveau. Votre certificat et les conditions de la police indiqueront tous les détails de votre protection, les limites et franchise.

RÉCAPITULATIF DE VOTRE PROTECTION

Tous les avantages s'appliquent par bénéficiaire, sauf en cas de l'avantage « Hébergement d'urgence en cas d'interruption de voyage ».

LA PROTECTION CONTRE L'ANNULATION DE VOYAGE VOUS COUVRE SI...

- ✓ Vous devez annuler votre voyage parce que vous ou le titulaire du billet êtes blessé(e) ou subissez une maladie, y compris les annulations liées à la Covid-19.

LA PROTECTION CONTRE LES INTERRUPTIONS DE VOYAGE VOUS COUVRE SI...

- ✓ Vous devez interrompre ou écourter votre voyage parce que vous ou le titulaire du billet tombez malade ou êtes blessé(e), y compris avec la Covid-19.

LA PROTECTION MÉDICALE VOUS COUVRE SI...

- ✓ Vous-même ou un titulaire de billet avez besoin d'un traitement médical urgent ou non planifié pour une maladie (y compris le Covid-19) ou d'une blessure, lors d'un voyage à l'international.

LA PROTECTION DES BAGAGES VOUS COUVRE SI...

- ✓ Vos biens personnels, y compris l'électronique, sont accidentellement endommagés, détruits ou volés pendant votre voyage.
- ✓ Vos bagages sont retardés ou perdus en transit.

LA PROTECTION CONTRE LES ÉVÉNEMENTS SPORTIFS MANQUÉS VOUS COUVRE SI...

- ✓ Vous ou un détenteur de billet tombez malade (y compris Covid-19) ou se blesse et doit manquer un événement sportif.
- ✓ Votre événement est annulé par le transporteur en raison du mauvais temps.

LA PROTECTION CONTRE LES RETARDS LORS DE VOYAGE VOUS COUVRE SI...

- ✓ Votre voyage est retardé en raison d'un catastrophe naturelle, retard du transporteur ou accident de la circulation.

LISTE DES PRESTATIONS

La protection inclut les avantages, les limites et franchise

Prestation	Plafond	Excès
✓ Annulation de voyage - Remboursement des frais de voyage non remboursables, des frais d'annulation et des frais de réinscription en cas d'annulation du voyage.	€5,000.00	10 % (déduits du montant de la demande d'indemnisation) jusqu'à un maximum de 50 €
✓ Interruption de Voyage - Remboursement des frais de voyage non utilisés et non remboursables si votre réservation est écourtée.	€5,000.00	10 % (déduits du montant de la demande) jusqu'à un maximum de 50,00 €.
✓ Frais de transport supplémentaires si votre voyage est écourté	Billet en classe économique	
✓ Hébergement d'urgence en cas d'interruption du voyage	Un maximum de 200,00 € pour chaque nuit de retard forcé au-delà de l'heure de départ initiale, pour tous les bénéficiaires, pour un maximum de 5 nuit	
✓ Protection médicale	€10,000,000.00	
✓ Frais médicaux d'urgence à l'étranger	Par limite maximale au dessus	
✓ Procédure dentaire d'urgence à l'étranger	€300.00	10 % (déduits du montant de la demande d'indemnisation)
✓ Aide à la recherche d'un médecin ou d'un établissement médical	Arrangé par XCover Assist	
✓ Rapatriement médical	Arrangé par XCover Assist	
✓ Recherche et sauvetage	€5,000.00	
✓ Frais d'obsèques à l'étranger ou rapatriement du défunt	Arrangé par XCover Assist	
✓ Retour des personnes à charge	Arrangé par XCover Assist	
✓ Les frais de voyage pour nécessaires pour se retrouver avec un ami ou un membre de la famille hospitalisé	Arrangé par XCover Assist	

Prestation	Plafond	Excès
✓ Protection des bagages - Protection des biens personnels	Max. 1 000,00 € Jusqu'à 250,00 € par article (si vous avez un reçu) Jusqu'à 150,00 € par article (si vous n'avez pas de reçu de vente mais avez une preuve d'achat) Max. 50 % du coût de remplacement de l'article, jusqu'à 150,00 € par article (si vous n'avez pas de reçu de vente ou de preuve d'achat)	10 % (déduits du montant de la demande) jusqu'à un maximum de 50,00 €.
✓ Retard de bagages de plus de 8 heures - si vous avez des reçus	€400.00	
✓ Retard des bagages de plus de 8 heures - si vous n'avez pas de reçu de vente mais avez une preuve d'achat (uniquement pour les voyages aller)	€200.00	
✓ Perte des documents de voyage - coût d'un passeport ou d'un visa d'urgence et frais connexes.	€500.00	
✓ Perte de documents de voyage - valeur restante	Valeur réelle restante	
✓ Retard de voyage avec frais engagés (après un retard minimum de 8 heures)	100,00 € par heure après un retard minimum de 8 heures. Maximum de 500,00 €	
✓ Retard de voyage sans frais engagés (après un retard minimum de 8 heures)	70,00 € par heure après un retard minimum de 8 heures. Maximum de 350,00 €	
✓ Protection en cas de activité manquée - activité sportive	€200.00	
✓ Équipements de sport - Couverture de sport	€1,500.00	
✓ Location d'équipements sportifs - Couverture de sport	€300.00	

VOUS N'ÊTES PAS COUVERT.E...

- ✗ Votre demande est liée d'une quelconque manière à une condition médicale préexistante.
- ✗ Si l'événement (à l'origine de votre réclamation) se produit avant que vous n'ayez souscrit au [plan Premium](#), ou aux plans Metal ou Ultra en cas de modification de l'adhésion au plan.
- ✗ Si vous voyagez contre les conseils d'un [médecin](#).

COMMENT FONCTIONNENT LES DEMANDES D'INDEMNISATION ?

Urgences médicales

Veuillez nous contacter dès que possible si vous êtes admis dans l'hôpital car nous pourrions couvrir directement vos dépenses avec l'hôpital.

XCover Assist est là pour vous aider 24h/24 si vous souffrez d'une maladie aiguë ou d'une blessure médicale et avez besoin **d'une attention médicale urgente**.

Veuillez nous contacter au :

- Czechia - [+420 2 34076685](#).
- Denmark - [+45 7 8717314](#).
- Finland - [+358 75 3252490](#).
- Iceland - [+354 5 395067](#).
- Republic of Ireland - [+353 1 6994488](#).
- Lithuania - [+370 700 33005](#).
- Netherlands - [+31 970 1020 4154](#).
- Romania - [+40 31 2296081](#).
- Slovakia - [+421 2 32606285](#).
- Sweden - [+44 23 8144 9963](#).
- Tous les autres pays- [+44 23 8144 9963](#).

Pour accélérer le processus, veuillez avoir les documents pertinents prêts lorsque vous [soumettez votre réclamation](#). Pour les demandes concernant des frais médicaux, vous aurez besoin des justificatifs de ces frais ainsi que d'un certificat médical. Pour un guide étape par étape, visitez notre [centre d'aide](#).

Vous pourriez également avoir droit à des soins médicaux en utilisant votre carte européenne d'assurance maladie. Pour plus d'informations sur la Carte européenne d'assurance maladie, veuillez visiter la Commission européenne.

Obligation de nous contacter

Vous ou une personne agissant en votre nom devez nous contacter dès que vous êtes informé que vous allez être admis comme patient hospitalisé pour au moins une nuit. Si vous ne nous contactez pas dès que vous êtes informé de votre admission et que cela entraîne une augmentation de nos coûts, nous ne paierons que les coûts habituels et raisonnables que nous aurions payés si vous nous aviez contactés immédiatement. Les frais supplémentaires de transport ou d'hébergement ne sont couverts que s'ils sont pré-autorisés par nous.

Assistance médicale non urgente

Pour une assistance médicale non urgente, commencez le processus en visitant notre [Centre de réclamations](#).

Remboursement de vol

Si la compagnie aérienne reprogramme ou annule votre vol, elle vous remboursera ou fournira un avoir. Si elle est annulée dans les 14 jours précédant votre [date de départ](#), vous pourriez être en mesure de demander une indemnisation supplémentaire en vertu du Règlement sur l'indemnisation des passagers aériens (CE n° 261/2004) si votre vol était dans l'UE. Vous pouvez [trouver plus d'informations ici](#).

Pour tout le reste, rendez-vous sur [xcover.com/claim](#) pour commencer votre réclamation.

Pour toutes les réclamations, nous demandons au minimum une description détaillée de l'événement. Pendant le processus de réclamation, nous pouvons [demander des documents](#) tels que [factures de réservation](#) et les reçus. Si les documents requis ne nous sont pas fournis, la réclamation pourrait être rejetée ou le statut changé en "En attente".

Vous pourriez également avoir droit à un traitement médical en utilisant votre Carte européenne d'assurance maladie. Pour plus d'informations sur la Carte européenne d'assurance maladie, veuillez visiter la [Commission européenne](#).

RÉSILIER VOTRE POLICE

Votre police sera automatiquement annulée lorsque votre abonnement au [plan Premium](#) est annulé ou changé pour un autre type de compte. Il ne peut être annulé autrement.

QUAND SUIS-JE PROTÉGÉ(E) ?

Vous êtes protégé pour les voyages qui commencent et se terminent à votre domicile, jusqu'à 30 jours.

Pour être protégé, vous devez avoir un Plan Revolut Premium actif et utiliser ce compte pour payer votre hébergement et les [principaux transports commerciaux ou publics](#) et depuis votre destination, sauf si vous pouvez prouver que votre carte Revolut a été volée. Votre plan Revolut Premium doit rester ouvert (sans interruption) à partir du moment où vous réservez votre voyage et vous devez être en mesure de fournir des reçus pour prouver que vous avez utilisé votre plan Revolut Premium pour payer votre voyage et votre hébergement.

Les autres détenteurs de billets sont protégés lorsqu'ils voyagent avec le détenteur du plan Revolut Premium qui a payé le voyage, sauf s'ils sont séparés en raison d'une catastrophe naturelle ou d'une circonstance inévitable.

Pour que les circuits soient acceptés en tant que transport principal, ils doivent durer plus de deux jours et inclure des destinations multiples avec des escales de nuit.

Si votre carte Revolut est volée et que vous n'êtes pas en mesure de payer votre voyage avec votre Plan Revolut Premium, vous pouvez être protégé. Nous demanderons une preuve que votre compte a été suspendu et exigerons un rapport de police daté dans les 48 heures suivant le vol de votre carte Revolut.

RÉPONSES AUX QUESTIONS LES PLUS FRÉQUEMMENT POSÉES

Si vous avez des questions sur votre assurance, veuillez vous connecter à votre Compte XCover et consulter notre [Centre d'aide en ligne](#).

Nous avons sélectionné ci-dessous certaines des questions les plus fréquemment posées mais vous en trouverez d'autres sur XCover.com.

- [Comment activer mon Compte XCover ?](#)
- [De quels documents ai-je besoin pour envoyer une demande d'indemnisation ?](#)
- [Comment modifier, résilier ou obtenir le remboursement de ma Protection XCover ?](#)
- [Où trouver les documents relatifs à ma Protection XCover ?](#)
- [Comment envoyer une demande d'indemnisation ?](#)

Rendez-vous sur notre [Centre d'aide en ligne](#) pour la liste complète des questions les plus fréquemment posées.

LIBELLÉ DE CONTRAT

VOS GARANTIES

Votre certificat et ce libellé décrivent la couverture, les limites, les exclusions et la franchise.

Vous êtes protégé pour des voyages d'une durée maximale de 30 jours, si tous les critères suivants sont remplis:

1. Vous devez utiliser votre Plan Revolut Premium pour payer le transport commercial ou public principal vers et depuis votre destination. Cela ne s'applique pas si vous utilisez votre voiture privée.
2. Vous devez utiliser votre plan Revolut Premium pour payer votre hébergement.
3. Vous devez fournir des reçus ou des relevés pour prouver que votre plan Revolut Premium a été utilisé pour payer votre moyen de transport principal commercial ou public et votre hébergement.
4. Votre plan Revolut Premium doit rester ouvert sans interruption à partir du moment où vous réservez votre voyage.
5. Les autres bénéficiaires ne sont couverts que pendant qu'ils voyagent avec le titulaire du plan Revolut Premium qui a payé le voyage, sauf séparation due à des circonstances inévitables.

Vous êtes couvert uniquement si le voyage commence et se termine dans une période de 30 jours, sauf prolongation due à des circonstances inévitables. Le voyage doit être programmé pour commencer et se terminer à votre domicile.

Veuillez noter : Si, en raison de la perte ou du vol de votre carte Revolut, vous ne pouvez pas effectuer de paiement ou de pré-réservation, nous renoncerons à l'exigence de payer/pré-réserver le transport principal et l'hébergement avec votre plan Revolut Premium. Vous devez prouver que votre compte a été suspendu et en cas de vol, fournir un rapport de police. Nous pourrions également demander d'autres preuves.

ANNULATION DU VOYAGE

Nous vous rembourserons pour :

- Les frais de voyage annulés non liés aux vols, non remboursables, les frais d'annulation et les frais de réservation à nouveau.
- Les frais de vol annulés non remboursables, les frais d'annulation et les frais de réservation à nouveau.

VOUS ÊTES PROTÉGÉ.E SI...

Vous ou un détenteur de billet devez annuler ou reporter votre voyage en raison de l'une des raisons suivantes :

1. maladie, blessure ou décès (y compris Covid-19) de vous-même ou d'un détenteur de billet. Un médecin doit confirmer la nécessité médicale d'annuler le voyage en cas de maladie ou de blessure.
2. Si un proche parent / membre de la famille qui ne voyage pas avec vous est blessé ou tombe malade, y compris de la Covid-19. La condition doit être considérée comme mettant la vie en danger par un médecin ou nécessitant une hospitalisation.
3. Votre domicile devient soudainement et imprévu inhabitable.
4. Vous (ou un détenteur de billet) êtes convoqué à une procédure judiciaire pendant votre voyage.

5. En raison d'un catastrophe naturelle ou conditions météorologiques défavorables événement le transporteur de voyage annule le voyage, vous laissant hors de poche ou avec un retard de plus de 24 heures consécutives. Si vous parvenez à rejoindre votre destination initiale par un autre moyen pendant les dates prévues du voyage, nous vous rembourserons pour :
 1. Les frais existants ou supplémentaires, tels que l'hébergement, que vous devez payer et qui ne peuvent pas être récupérés auprès du fournisseur de voyage.
 2. Le coût nécessaire du transport alternatif dans une classe de service similaire ou inférieure à celle pour laquelle vous étiez initialement réservé avec votre transporteur.
 3. Le coût de tout hébergement prépayé perdu en raison de votre arrivée tardive.
6. Vous ou un compagnon de voyage est impliqué dans un accident de la circulation à la date de départ et :
 1. nécessite des soins médicaux ;
 2. ou que le véhicule doit être réparé parce qu'il n'est pas sûr de l'utiliser.
7. Vous ou un compagnon de voyage êtes licenciés involontairement et avez reçu un avis de licenciement après la réservation de votre voyage. Les conditions suivantes doivent être remplies :
 1. Le chômage ne doit pas être de votre faute ni de celle de votre compagnon de voyage.
 2. L'emploi doit avoir été permanent et non temporaire.
 3. L'emploi doit avoir duré au moins 12 mois avant le chômage.
8. Vous ou un compagnon de voyage obtenez un nouvel emploi permanent et rémunéré après la réservation de votre voyage. Votre présence au travail doit être requise pendant les dates de voyage initialement prévues.
9. Vous, votre conjoint ou le domicile principal d'un compagnon de voyage doit être relocalisé de manière permanente d'au moins 150 km en raison d'une mutation de votre employeur après la réservation de votre voyage. La notification du transfert doit également être faite après la réservation de votre voyage.
10. Vous ou un détenteur de billet êtes des premiers intervenants actifs et êtes appelés à fournir de l'aide ou des secours suite à une urgence pendant les dates initialement prévues pour le voyage.
11. Vous, un compagnon de voyage ou un membre de la famille servant dans les forces armées êtes rappelés pour un service actif pendant votre voyage.
12. Vous manquez au moins la moitié de votre voyage en raison de l'un des éléments suivants :
 1. Un retard du transporteur de voyage (cela n'inclut pas l'annulation du transporteur de voyage avant la journée de votre départ).
 2. Une grève ou action industrielle, sauf menace ou annonce antérieure à la date de réservation de votre voyage.
 3. Une catastrophe naturelle.
 4. Les routes sont fermées ou impraticables en raison de conditions météorologiques graves.
 5. Troubles civils, sauf s'ils atteignent le niveau de risque politique.
13. Vous ou le détenteur du billet avez vos documents de voyage nécessaires tels que documents volés ou perdus. Vous devez faire des efforts diligents et fournir la preuve de votre tentative d'obtenir des documents de remplacement documents qui vous permettraient de respecter les dates de voyage initialement prévues.
14. Un membre de la famille ou votre animal de service décède à partir de la date de début indiquée sur votre certificat.
15. Vous ou un compagnon de voyage êtes médicalement incapables de recevoir une vaccination requise pour l'entrée dans une destination.
16. Vous ou un compagnon de voyage recevez une notification légale pour assister à une procédure d'adoption pendant votre voyage.
17. Vous ou un compagnon de voyage ne pouvez pas commencer votre voyage comme prévu car l'un de vous doit être mis en quarantaine. La quarantaine doit être causée par une maladie contagieuse (y compris la Covid-19). Si la quarantaine est due à une épidémie ou pandémie (y compris Covid-19), il doit être spécifiquement et individuellement désigné par son nom dans un ordre ou une directive pour être placé en quarantaine.

Pour les réclamations liées à Covid-19, notre équipe de réclamations exigera un test PCR comme preuve.

Si vous écoutez votre voyage, vous serez payé en fonction du nombre de jours inutilisés que vous avez restants, sans inclure les montants récupérables ou récupérés auprès de tiers tels que les compagnies aériennes, les agents de réservation et les fournisseurs de voyages.

VOUS (OU TOUT AUTRE DÉTENTEUR DE BILLET) N'ÊTES PAS COUVERT...

1. Pour toute exclusion listée sous « Exclusions générales ».
2. Pour le coût de tout test médical ou certificat.
3. Pour la présence à une procédure judiciaire si c'est dû à votre profession (par exemple, si vous assistez en tant qu'avocat, greffier, témoin expert, agent des forces de l'ordre ou autre profession similaire).
4. Si votre compagnie aérienne ou transporteur annule votre vol avant le jour de votre départ. Si la compagnie aérienne reprogramme ou annule votre vol, la compagnie aérienne vous remboursera ou fournira un avoir. Si l'annulation a lieu dans les 14 jours précédant votre date

de départ, vous pouvez être en mesure d'obtenir une compensation supplémentaire en vertu du Règlement sur l'indemnisation des passagers aériens (CE n° 261/2004). Vous pouvez [trouver plus d'informations ici](#).

5. Si vous devez vous mettre en quarantaine et que l'ordre de quarantaine est appliqué :
 1. à certains segments ou à toute une population, zone géographique, bâtiment ou navire (y compris les restrictions de confinement, de rester chez soi, de rester plus en sécurité à domicile ou d'autres restrictions similaires), ou
 2. en fonction de l'endroit où la personne voyage, y compris le point de départ, le transit et la destination finale.

Ces limitations s'appliquent même si l'ordre ou la directive de quarantaine désigne spécifiquement vous ou un compagnon de voyage par son nom pour être mis en quarantaine.

INTERRUPTION DU VOYAGE

Nous vous rembourserons pour :

- Les coûts de voyage non utilisés, non liés au vol et non remboursables.
- Les coûts de vol non utilisés et non remboursables.
- Les frais supplémentaires d'hébergement et de transport si l'interruption vous oblige à rester à votre destination (ou à l'endroit de l'interruption) plus longtemps que prévu initialement.

VOUS ÊTES PROTÉGÉ.E SI...

Vous ou un détenteur de billet devez interrompre ou abrégé votre voyage pour l'une des raisons suivantes :

1. maladie, blessure ou décès (y compris Covid-19) de vous-même ou d'un détenteur de billet. Un médecin doit confirmer la nécessité médicale d'interrompre le voyage en cas de maladie ou de blessure.
2. Si un proche parent/membre de la famille qui ne voyage pas avec vous est blessé ou tombe malade, y compris avec Covid-19. La condition doit être considérée comme mettant la vie en danger par un médecin ou nécessitant une hospitalisation.
3. Votre [domicile](#) devient soudainement et inopinément [inhabitable](#).
4. Vous (ou un détenteur de billet) êtes convoqué à des procédures judiciaires pendant votre voyage.
5. En raison d'un désastre naturel ou d'un événement météorologique défavorable, le voyage est annulé par le transporteur de voyage, vous laissant hors de poche ou avec un retard de plus de 24 heures consécutives. Si vous parvenez à atteindre votre destination originale d'une autre manière pendant les dates prévues du voyage, nous vous rembourserons pour :
 1. Les frais existants ou supplémentaires, tels que l'hébergement, que vous devez payer et qui ne peuvent pas être récupérés auprès du fournisseur de voyage.
 2. Le coût nécessaire du transport alternatif dans une classe de service similaire ou inférieure à celle pour laquelle vous aviez initialement réservé avec votre transporteur de voyage.
 3. Le coût des hébergements prépayés perdus en raison de votre arrivée tardive.
6. Vous ou un compagnon de voyage êtes impliqué dans un accident de la route et :
 1. avez besoin de soins médicaux ;
 2. ou le véhicule doit être réparé car il n'est pas sûr de l'utiliser.
7. Vous ou un détenteur de billet êtes des premiers intervenants actifs et êtes appelés à fournir une aide ou un secours suite à une urgence pendant les dates initialement prévues du voyage.
8. Vous ou un compagnon de voyage êtes passagers à bord d'un avion, train, véhicule ou navire détourné.
9. Vous, un détenteur de billet ou un membre de la famille en service actif dans les forces armées êtes rappelés au service actif pendant votre voyage.
10. Vous manquez au moins la moitié de votre voyage en raison de l'un des événements suivants :
 1. Un retard du transporteur de voyage (cela n'inclut pas l'annulation du transporteur de voyage avant la date de votre départ).
 2. Une [grève ou action industrielle](#), sauf si elle a été menacée ou annoncée avant la date de réservation de votre voyage.
 3. Un désastre naturel.
 4. Les routes sont fermées ou impraticables en raison de conditions météorologiques graves.
 5. Des troubles civils, sauf s'ils atteignent le niveau de risque politique.
11. Les documents de voyage requis pour vous ou un détenteur de billet sont volés ou perdus. Vous devez faire des efforts diligents et fournir la preuve de votre tentative pour obtenir des documents de remplacement qui vous permettraient de maintenir les dates initialement prévues du voyage.
12. Un membre de votre famille ou votre animal de service décède pendant votre voyage.
13. Vous ou un compagnon de voyage ne pouvez pas commencer votre voyage comme prévu car l'un ou l'autre doit être mis en quarantaine. La quarantaine doit être causée par une maladie contagieuse (y compris la Covid-19). Si la quarantaine est due à une épidémie ou pandémie (y

compris Covid-19), elle doit être spécifiquement et individuellement désignée par son nom dans un ordre ou une directive pour être mise en quarantaine.

Pour les réclamations liées à Covid-19, notre équipe de réclamations exigera un test PCR comme preuve.

Si vous écoutez votre voyage, vous serez indemnisé en fonction du nombre de jours non utilisés qu'il vous reste, sans inclure les montants récupérables ou recouverts auprès de tiers tels que les compagnies aériennes, les agents de réservation et les fournisseurs de voyages.

VOUS (OU TOUT AUTRE PARTICIPANT) ÊTES EXPRESSÉMENT EXCLUS DE LA GARANTIE...

1. Pour toute exclusion répertoriée sous "Exclusions générales".
2. Pour le coût de tout test médical ou certificat.
3. Pour la participation à une procédure judiciaire si elle est liée à votre profession (par exemple, si vous y assistez en tant qu'avocat, greffier, témoin expert, agent des forces de l'ordre ou autre occupation similaire, cela ne serait pas couvert).
4. Si votre transporteur ou compagnie aérienne annule votre voyage pour quelque raison que ce soit. Cela n'inclut pas les catastrophes naturelles ou les conditions météorologiques défavorables.
5. Si vous devez vous mettre en quarantaine et que l'ordre de quarantaine est appliqué :
 1. à certains segments ou à toute une population, zone géographique, bâtiment ou navire (y compris les restrictions de confinement à domicile, de rester chez soi, de rester plus en sécurité à domicile ou autres restrictions similaires), ou
 2. en fonction de l'endroit où la personne voyage, y compris le point de départ, le transit et la destination finale.

Ces limitations s'appliquent même si l'ordre ou la directive de quarantaine désigne spécifiquement vous ou un compagnon de voyage par son nom pour être mis en quarantaine.

PROTECTION MÉDICALE

Si vous avez besoin de soins médicaux d'urgence, veuillez chercher à obtenir des soins à votre destination. Nous ne sommes pas un fournisseur de soins de santé, mais nous pouvons vous aider avec des options de soins et d'assistance après votre blessure ou maladie.

Veuillez contacter XCover Assist dès que possible en cas de blessure due à un accident, une maladie ou un trouble nécessitant votre hospitalisation en tant que patient hospitalisé ou avant toute organisation de votre rapatriement. médicalement nécessaire.

- Vous-même ou quelqu'un agissant en votre nom devez nous contacter avant toute organisation de votre rapatriement. Si nous n'avons pas autorisé et organisé le transport, nous ne paierons qu'à concurrence de ce que nous aurions payé si nous avions pris les dispositions nécessaires. Nous ne prendrons aucune responsabilité pour tout arrangement de transport que nous n'avons pas autorisé ou organisé.
- Veuillez contacter XCover Assist dès que possible si vous avez besoin d'être admis à l'hôpital en tant que patient hospitalisé ou si vous avez besoin de recevoir un traitement plus coûteux. Nous pourrions être en mesure de garantir les paiements ou d'organiser une facturation directe dans les limites de votre couverture « Dépenses médicales d'urgence » (sous réserve de l'acceptation par le fournisseur médical).

Nous couvrirons les frais de traitement médical suivants et les dépenses connexes engagées lors de votre voyage à l'étranger si :

- Vous tombez malade (y compris avec la Covid-19) ou subissez une blessure nécessitant un traitement par un praticien médical pour éviter un préjudice grave si cela n'est pas traité avant votre retour à domicile, en tant que patient hospitalisé, en soins de jour ou en consultation externe.
- Nous ne rembourserons que les frais qui sont habituelles et raisonnables conformément aux procédures médicales standard et généralement acceptées. Si nous considérons une réclamation comme inappropriée, nous nous réservons le droit de la refuser ou de réduire le montant que nous payons.

Vos frais médicaux impayés seront réglés après que nous ayons recherché un remboursement par le biais de sources alternatives telles que accords de santé réciproques (communs en Europe mais limités), une assurance médicale privée, la sécurité sociale, l'assurance maladie obligatoire ou tout autre organisme pouvant vous couvrir.

Evacuation médicale, rapatriement médical et vols d'urgence

L'équipe XCover Assist choisira des options de prise en charge telles que l'évacuation médicale, le rapatriement médical et les vols d'urgence pour vous, un accompagnant ou un proche.

Si vous tombez malade ou êtes blessé pendant votre voyage et que votre médecin traitant ainsi que notre équipe médicale estiment que vous êtes suffisamment en état de voyager, nous organiserons votre transport vers votre domicile ou pays de résidence. Votre transport se fera par des services réguliers dans la même classe que votre billet d'origine, sauf indication contraire médicalement nécessaire. Nous pouvons également organiser et payer un accompagnateur médical s'il est jugé médicalement nécessaire.

Le cas échéant, tout remboursement ou crédit de votre vol d'origine sera déduit de tout paiement effectué ou contribuera aux frais de votre transport d'urgence.

Transport médical

Si vous tombez malade ou êtes blessé pendant votre voyage, nous prendrons en charge le transport d'urgence depuis le lieu de l'incident jusqu'à un établissement médical agréé.

Si nous décidons que l'établissement médical où vous êtes transporté ne peut pas vous offrir les soins dont vous avez besoin, nous organiserons et paierons votre transport vers un établissement médical adapté dans le pays où vous vous trouvez ou votre pays d'origine. Vous pouvez également choisir d'être évacué médicalement vers votre pays d'origine si les soins appropriés ne sont pas disponibles.

Nous pouvons également organiser et payer un accompagnateur médical s'il est jugé médicalement nécessaire.

Si vous passez ou êtes censé passer plus de 14 jours en soins hospitaliers et que votre état est stable sur le plan médical, nous organiserons également et prendrons en charge votre transport vers votre pays d'origine.

Frais supplémentaires d'hébergement et de transport

Les frais supplémentaires d'hébergement et de transport vers un établissement médical sont couverts.

- Nous prendrons en charge les frais d'hébergement pour vous et/ou une personne vous accompagnant (ou voyageant depuis votre pays d'origine pour rester avec vous).
- Nous rembourserons vos frais de taxi jusqu'à votre établissement médical.

Nous couvrirons également les frais de transport (dans la même classe de service que celle initialement réservée) pour un ami ou un membre de la famille afin qu'il puisse vous rendre visite si vous êtes hospitalisé pendant plus de 72 heures ou si vous souffrez d'une condition soudainement menaçante pour la vie.

Frais de retour des personnes à charge

Les frais de voyage de vos compagnons de voyage (âgés de 17 ans ou moins ou personnes à charge) sont couverts. We'll cover their travel costs to return to your primary residence or a location of your choice in your country of residence.

We'll also cover the travel costs (same class of service that was originally booked) for an adult family member to accompany your travelling companions if necessary.

Vous êtes couvert si...

- votre médecin traitant vous informe que vous serez hospitalisé pendant plus de 24 heures, ou si vous décédez pendant votre voyage; et
- vous n'avez pas de membre adulte de la famille qui voyage avec vous et capable de s'occuper des compagnons de voyage (âgés de 17 ans ou moins ou personnes à charge).

Traitement dentaire

Le traitement dentaire d'urgence est couvert si vous avez besoin d'une intervention immédiate contre la douleur ou d'une chirurgie.

Recherche et sauvetage

Nous couvrirons les coûts des activités de recherche et de sauvetage par une équipe de secours professionnelle si :

- vous êtes porté disparu pendant votre voyage ou devez être secouru d'une urgence physique dans un lieu isolé ; ou
- aucune opération gouvernementale n'est en cours pour vous secourir ; ou
- si vous ne pouvez pas être atteint par ambulance terrestre en raison de votre situation dans un lieu isolé.

Frais funéraires

Les frais funéraires à l'étranger ou la rapatriement du défunt sont couverts. Nous prendrons les dispositions nécessaires.

VOUS N'ÊTES PAS COUVERT.E...

1. Pour toute exclusion énumérée sous la section "Exclusions générales".
2. Pour toute réclamation causée par des conditions médicales préexistantes telles que décrites dans la section des exclusions "Conditions médicales préexistantes".

3. Pour tous les coûts engagés avant votre voyage ou pour tout soin prodigué après la fin de votre voyage.
4. Pour tous les coûts engagés lorsque vous voyagez contre l'avis de votre médecin traitant ou de notre médecin, ou de tout bureau gouvernemental, y compris les autorités locales, nationales ou l'Organisation mondiale de la santé.
5. Pour tout coût engagé parce que le traitement n'est pas médicalement nécessaire pour prévenir un préjudice grave pour vous avant votre retour à domicile.
6. Pour une utilisation incorrecte de médicaments.
7. S'il était prévisible avant votre voyage qu'une réclamation serait susceptible de se produire pendant votre voyage.
8. Pour toute réclamation résultant de l'utilisation d'un véhicule où vous ou le conducteur de votre véhicule :
 1. N'aviez pas le permis approprié, ou
 2. N'étiez pas autorisé à conduire ou
 3. Avez enfreint les lois routières applicables.
9. Pour tout soin ou service non urgent en général et ne couvrira pas en particulier les soins et services suivants :
 1. Chirurgie esthétique élective ou soins ;
 2. Examens ou consultations annuels ou de routine ;
 3. Soins de longue durée ;
 4. Traitements des allergies (sauf en cas de menace pour la vie) ;
 5. Examens, consultations ou soins liés à la perte ou aux dommages des appareils auditifs, prothèses dentaires, lunettes et lentilles de contact ;
 6. Physiothérapie, réhabilitation ou soins palliatifs (sauf nécessité de vous stabiliser) ;
 7. Traitement expérimental ; et
 8. Tout autre soin médical ou dentaire non urgent.
10. Pour toute réclamation découlant de votre négligence à obtenir les vaccins, inoculations ou médicaments recommandés avant votre voyage.

CONDITIONS LIÉES AU TRANSPORT MÉDICAL ET À L'ÉVACUATION

1. Vous ou une personne agissant en votre nom devez nous contacter, et nous devons organiser tous les arrangements de transport à l'avance. Si nous n'avons pas autorisé et organisé le transport, nous ne paierons que le montant que nous aurions payé si nous avions pris les dispositions nécessaires. Nous ne prendrons aucune responsabilité pour tout arrangement de transport que nous n'avons pas autorisé ou organisé.
2. Le transport médical doit être médicalement nécessaire.
3. Toutes les décisions concernant votre évacuation doivent être prises par des praticiens médicaux titulaires de licences dans les pays où ils exercent.
4. Vous devez respecter les décisions prises par nos équipes d'assistance et médicales. Si vous ne vous conformez pas, vous nous dégagez effectivement de toute responsabilité et de toute obligation pour les conséquences de vos décisions, et nous nous réservons le droit de ne pas vous fournir de protection.
5. Un ou plusieurs prestataires de transport d'urgence doivent être disposés et en mesure de vous transporter depuis votre emplacement actuel jusqu'à l'hôpital ou établissement médical identifié.
6. Toutes les exigences spéciales pour votre transport doivent être médicalement nécessaires. Par exemple, si plusieurs sièges sont médicalement nécessaires pour votre voyage.

RETARD LORS DU VOYAGE

Si votre voyage ou celui de votre compagnon de voyage est retardé pour l'une des raisons couvertes listées ci-dessous, nous vous rembourserons les dépenses suivantes, moins les remboursements disponibles, jusqu'au montant maximum pour « Retard de voyage » indiqué dans le certificat :

1. Si vous avez été retardé d'au moins 8 heures, vous serez remboursé pour les dépenses prépayées et les frais supplémentaires, y compris les repas, l'hébergement, la communication et le transport. Le retard est calculé en fonction de l'heure d'arrivée à votre destination finale. Vous serez remboursé :
 1. Si vous *engagez des frais*, jusqu'à **100,00 € par heure** lorsque vous êtes **retardé de plus de 8 heures**. Vous recevrez jusqu'à un **maximum de 500,00 €**. Une preuve d'achat est requise (par ex. relevé de carte de crédit / relevé bancaire ou reçu de paiement).
 2. Si vous *n'engagez pas de frais*, jusqu'à **70,00 € par heure** lorsque vous êtes **retardé de plus de 8 heures**. Vous recevrez jusqu'à un **maximum de 350,00 €**.
2. Si le retard vous fait manquer le départ de votre croisière/excursion, les frais de transport nécessaires sont couverts pour vous aider à rejoindre votre croisière/excursion ou atteindre votre destination.

3. Si le retard vous fait manquer le départ de votre vol ou train en raison d'un retard des transports publics locaux en route vers l'aéroport ou la gare de départ, les frais de transport nécessaires sont couverts pour vous aider à atteindre votre destination ou à rentrer chez vous.

VOUS ÊTES PROTÉGÉ EN CAS DE...

1. Un retard de transporteur de voyage.
2. L'annulation d'un transporteur de voyage le jour de votre départ, que ce soit vers votre destination ou vers votre domicile.
3. Une grève, sauf si elle est menacée ou annoncée avant la date de réservation de votre voyage.
4. Un désastre naturel.
5. Des documents de voyage perdus ou volés.
6. Un détournement, sauf s'il s'agit d'un événement terroriste.
7. Des troubles civils, sauf s'ils atteignent le niveau de risque politique.
8. Un accident de la circulation.
9. Un transporteur de voyage vous refuse l'embarquement à vous ou à un compagnon de voyage sur suspicion que vous ou votre compagnon de voyage avez une condition médicale contagieuse (y compris une épidémie ou pandémie telle que la COVID-19). Cela n'inclut pas le refus d'embarquement en raison de votre refus ou de votre incapacité à respecter les règles ou les exigences de voyage ou d'entrée à votre destination.
10. Quarantaine pendant votre voyage en raison d'une exposition à :
 1. Une maladie contagieuse autre qu'une épidémie ou une pandémie ;
 2. Ou une épidémie ou une pandémie (comme la COVID-19), mais seulement lorsque les conditions suivantes sont remplies :
 1. La quarantaine est spécifique à vous ou à un compagnon de voyage, ce qui signifie que vous ou un compagnon de voyage devez être spécifiquement et individuellement désigné par nom dans un ordre ou une directive pour être mis en quarantaine en raison d'une épidémie ou d'une pandémie ;
 2. Et la quarantaine ne s'applique pas généralement ou largement :
 1. à un segment ou à l'ensemble d'une population, d'une zone géographique, d'un bâtiment ou d'un navire (y compris les mesures de confinement, de restez chez vous, de restez en sécurité à domicile ou d'autres restrictions similaires) ;
 2. ou en fonction de, vers ou à travers où la personne voyage.

Cette limitation s'applique même si l'ordre ou la directive de quarantaine désigne spécifiquement vous ou un compagnon de voyage par nom pour être mis en quarantaine.

VOUS N'ÊTES PAS COUVERT.E...

1. Pour toute exclusion répertoriée sous "Exclusions générales".
2. L'annulation d'un transporteur de voyage avant la date de votre départ.

BIENS PERSONNELS

Vos articles sont protégés, jusqu'aux limites indiquées sur votre certificat pour :

- Le coût de la réparation de l'article personnel endommagé ;
- Le coût de remplacement de l'article personnel perdu, endommagé ou volé par le même article ou un article similaire, réduit de 10 % pour chaque année complète écoulée depuis la date d'achat d'origine, jusqu'à un maximum de réduction de 50 %. La somme que vous pouvez réclamer par article dépendra de la preuve de propriété que vous pouvez fournir. Pour plus d'informations sur la preuve d'achat, veuillez visiter notre [Centre d'aide](#).

Pour les articles sans reçu original ou preuve d'achat, nous ne couvrirons que 50% du coût pour remplacer l'article perdu, endommagé ou volé par un article identique ou similaire.

Veuillez contacter votre compagnie aérienne ou votre fournisseur de voyage si votre biens personnels sont endommagés ou perdus en transit, car ils pourraient être en mesure de vous aider.

VOUS ÊTES COUVERT SI...

- Vos appareils électroniques sont perdus, endommagés ou volés pendant votre voyage.
- Vos objets personnels sont perdus, endommagés ou volés pendant votre voyage.

VOUS (OU TOUT AUTRE PARTICIPANT) ÊTES EXPRESSÉMENT EXCLUS DE LA GARANTIE...

1. Pour toute exclusion répertoriée sous "Exclusions générales".

2. Si vous ne signalez pas le vol ou la perte d'un téléphone mobile à votre fournisseur de réseau et ne demandez pas le blocage de l'appareil.
3. Si vous ne pouvez pas fournir un rapport de police en cas de vol de l'article.
4. Pour toute charge encourue (comme les factures de téléphone ou les abonnements) ou perte de revenus.
5. Pour les animaux, y compris les restes d'animaux.
6. Pour les voitures, motos, moteurs, avions, embarcations et autres véhicules ainsi que leurs accessoires et équipements connexes.
7. Pour les bicyclettes, skis et snowboards (sauf lorsqu'ils sont enregistrés auprès d'un transporteur de voyage).
8. Pour les aides auditives, les lunettes sur ordonnance et les lentilles de contact.
9. Pour les dents artificielles, prothèses et dispositifs orthopédiques.
10. Pour les fauteuils roulants et autres dispositifs de mobilité.
11. Pour les consommables, médicaments, équipements/fournitures médicaux et périssables.
12. Pour les billets, passeports, actes, plans, timbres et autres documents.
13. Pour l'argent, la monnaie, les cartes de crédit, les billets ou preuves de dette, les instruments négociables, les chèques de voyage, les valeurs, l'or et les clés.
14. Pour les tapis et moquettes.
15. Pour les objets d'antiquité et d'art.
16. Pour les objets fragiles ou cassants.
17. Pour les armes à feu et autres armes, y compris les munitions.
18. Pour les biens immatériels, y compris les logiciels et les données électroniques.
19. Pour les biens destinés à un usage commercial ou professionnel.
20. Pour les biens que vous ne possédez pas.
21. Pour un objet de valeur volé dans un véhicule, verrouillé ou non.
22. Pour biens personnels, lorsqu'ils sont :
 1. Expédiés, sauf avec votre transporteur de voyage;
 2. Dans ou sur une remorque de voiture;
 3. Non surveillés dans un véhicule à moteur non verrouillé (à moins qu'il n'y ait des preuves d'une effraction).
23. Pour les biens personnels égarés, perdus ou oubliés alors qu'ils sont en votre possession ou celle d'un compagnon de voyage.

RETARD DES BAGAGES

Si vos bagages sont retardés par un fournisseur de services de voyage pendant votre voyage, nous vous remboursons les dépenses engagées pour les objets essentiels dont vous avez besoin jusqu'à l'arrivée de vos bagages, jusqu'à concurrence de la limite indiquée sur votre certificat. Vous devrez présenter une preuve d'achat (notamment une carte de crédit ou un relevé bancaire). Vous devez également fournir une confirmation du transporteur (ou un rapport d'irrégularité de propriété s'il s'agit d'une compagnie aérienne).

VOUS ÊTES COUVERT SI...

Votre bagage est retardé de plus de 8 heures lors de votre voyage aller.

VOUS N'ÊTES PAS COUVERT.E SI...

1. Pour toute exclusion répertoriée sous "Exclusions générales".
2. Si vos bagages sont retardés lors de votre retour à la maison.

PERTE DES DOCUMENTS DE VOYAGE

Si votre passeport ou votre visa est perdu, volé ou détruit pendant votre voyage, nous vous rembourserons, jusqu'à la limite indiquée sur votre certificat, pour les éléments suivants :

1. Les frais supplémentaires nécessaires pour les déplacements et l'hébergement, ainsi que les frais administratifs pour l'émission du passeport d'urgence et/ou du visa dont vous avez besoin pour poursuivre votre voyage ou retourner à votre résidence principale ; et
2. Le coût équivalent (basé sur les coûts de remplacement standard actuels) de la période restante de votre passeport qui est perdu, volé ou détruit.

Veuillez noter : Vous aurez besoin d'un reçu de l'ambassade ou du consulat confirmant le coût du passeport d'urgence ou du visa de remplacement ainsi qu'un rapport écrit de la police si votre passeport ou visa est volé.

VOUS N'ÊTES PAS COUVERT.E...

1. Pour toute exclusion répertoriée sous "Exclusions générales".

2. Si vous ne pouvez pas fournir de reçus pour les dépenses réclamées.
3. Pour les pertes causées par des différences de taux de change.
4. Pour les passeports ou visas laissés sans surveillance dans un véhicule à moteur ou dans un lieu public.
5. Pour les frais de transaction en devise étrangère imposés par votre banque ou l'émetteur de votre carte de crédit.
6. Pour le coût de toute mise à niveau, service de pré-vérification ou frais de port.

ACTIVITÉ MANQUÉE - COUVERTURE DE SPORT

Si vous ne pouvez pas participer à une ou plusieurs activités sportives prépayées pendant votre voyage, nous vous rembourserons les frais non remboursables que vous avez payés pour ces activités, moins les remboursements disponibles, jusqu'à la limite indiquée sur votre certificat. Cette couverture ne s'applique qu'avant le début de l'activité.

VOUS ÊTES COUVERT SI...

1. Vous ou un membre de votre famille qui participe à l'activité tombez malade ou se blesse, ou développez un problème de santé (y compris le diagnostic d'une maladie épidémique comme le COVID-19). La maladie, la blessure ou l'état de santé doit être suffisamment invalidant pour qu'une personne raisonnable ne participe pas à l'activité et un médecin vous conseille, à vous ou à un membre de votre famille, de ne pas participer à l'activité avant que celle-ci n'ait lieu. Si cela n'est pas possible, un médecin doit vous examiner ou vous consulter, vous ou le membre de votre famille, dans les 48 heures suivant l'activité ou dès que cela est raisonnablement possible, pour confirmer la décision de ne pas y assister.
2. Le membre de votre famille qui ne participe pas à l'activité tombe malade, se blesse ou développe un problème de santé. La maladie, la blessure ou l'état médical doit être considéré comme mettant votre vie en danger par un médecin, nécessiter une hospitalisation ou nécessiter votre prise en charge.
3. En cas de décès.
4. Si un membre de votre famille ou votre animal de service décède dans les 30 jours suivant la date de début prévue de l'activité.
5. Votre activité prépayée est annulée par le fournisseur en raison de conditions météorologiques graves.
6. Votre station de ski ferme 75% ou plus de ses pistes en raison d'un manque ou d'un excès de neige. La fermeture concerne au moins 50 % des heures habituelles d'exploitation pendant le jour où vous avez l'intention d'utiliser les billets de remontée.

VOUS N'ÊTES PAS COUVERT.E...

1. Pour toute exclusion répertoriée sous "Exclusions générales".

ÉQUIPEMENTS DE SPORT - COUVERTURE DE SPORT

Votre équipement sportif est protégé, jusqu'aux limites indiquées sur votre certificat pour :

- Le coût de réparation de votre équipement sportif endommagé équipement sportif;
- Le coût de remplacement de votre équipement sportif perdu, endommagé ou volé par un article identique ou similaire, réduit de 10 % pour chaque année entière depuis la date d'achat d'origine, jusqu'à un maximum de réduction de 50 %.

VOUS ÊTES COUVERT SI VOTRE ÉQUIPEMENT SPORTIF EST...

- perdu ou endommagé par un fournisseur de voyages.
- volés pendant votre voyage.

Les conditions suivantes s'appliquent :

- vous devez avoir pris toutes les mesures nécessaires pour conserver votre équipement sportif en sécurité et intact et pour le récupérer ;
- vous devez avoir signalé l'incident et avoir obtenu une copie d'un rapport écrit donnant une description des biens et de leur valeur auprès des autorités locales compétentes, du transporteur de voyage, de l'hôtel ou de l'opérateur des visites dans les 24 heures suivant la découverte du sinistre ; et
- vous devez fournir les reçus originaux ou une autre preuve d'achat des objets perdus. Pour les objets dépourvus de l'original du ticket de caisse ou de la preuve d'achat, nous couvrons jusqu'à 50 % du coût de remplacement de l'objet perdu, endommagé ou volé par un objet identique ou similaire.

VOUS (OU TOUT AUTRE DÉTENTEUR DE BILLET) N'ÊTES PAS COUVERT POUR ...

1. Toute exclusion répertoriée sous "Exclusions générales".
2. Articles autres que l'équipement sportif.

3. Animaux, y compris les restes d'animaux.
4. Voitures, motos, moteurs, drones, avions, embarcations et autres véhicules ainsi que leurs accessoires et équipements connexes.
5. Appareils auditifs, lunettes sur ordonnance et lentilles de contact, sauf s'ils sont spécifiquement conçus pour être utilisés dans un sport particulier.
6. Prothèses et dispositifs orthopédiques, sauf s'ils sont spécifiquement conçus pour être utilisés dans un sport particulier.
7. Fauteuils roulants et autres dispositifs de mobilité, sauf s'ils sont spécifiquement conçus pour être utilisés dans un sport particulier.
8. Propriété non physique, y compris les logiciels et les données électroniques.
9. Biens utilisés à des fins commerciales ou professionnelles.
10. Biens que vous ne possédez pas.
11. Négligence grave ou conduite malveillante entraînant la perte, le vol ou les dommages de votre équipement sportif.
12. Équipement sportif lorsqu'il est :
 1. expédié, sauf avec votre transporteur de voyage;
 2. dans ou sur une remorque de voiture;
 3. ou non surveillé dans un véhicule à moteur non verrouillé (à moins qu'il n'y ait des preuves d'une effraction).

LOCATION D'ÉQUIPEMENTS SPORTIFS - COUVERTURE DE SPORT

Nous remboursons les frais nécessaires à la location d'un équipement sportif de substitution à utiliser pendant votre voyage, jusqu'à concurrence de la limite indiquée sur votre certificat.

VOUS ÊTES COUVERT SI VOTRE ÉQUIPEMENT SPORTIF EST...

- perdu ou endommagé par un fournisseur de voyages lors de votre voyage aller.
- volés pendant votre voyage.

Vous devez avoir fait une déclaration donnant une description du bien auprès des autorités locales compétentes, du fournisseur de voyages, de l'hôtel ou de l'opérateur des visites dans les 24 heures suivant la découverte du sinistre.

VOUS (OU TOUT AUTRE DÉTENTEUR DE BILLET) N'ÊTES PAS COUVERT...

1. Toute exclusion répertoriée sous "Exclusions générales".
2. Pour l'équipement ou les véhicules motorisés.

CONDITIONS

1. Vous devez prendre toutes les mesures raisonnables pour prévenir ou réduire une réclamation.
2. Si vous écoutez votre voyage, votre indemnité sera calculée en fonction du nombre de jours non utilisés qu'il vous reste, moins tout montant recouvrable ou recouvré auprès de tiers tels que les compagnies aériennes, les agents de réservation et les fournisseurs de services de voyage.
 1. Vous devez informer tous vos fournisseurs de services de voyage dès que possible, dès que vous savez que vous devrez interrompre votre voyage pour quelque raison que ce soit. Nous ne couvrirons aucune perte survenue en raison de votre manquement à informer votre fournisseur de services de voyage le plus tôt possible.
3. Pour que vos activités sportives soient couvertes, elles doivent être :
 1. Organisées dans le cadre de votre voyage ;
 2. Fournies par une entreprise qui est réglementée ou agréée là où cela est requis ; et
 3. Non autrement interdites par la loi.
4. Vous devez porter tout l'équipement de sécurité recommandé lorsque vous participez à vos activités sportives afin d'être éligible à la couverture.
4. Nous pouvons demander un certificat médical pendant le processus de réclamation. Nous ne couvrons aucun coût associé, sauf si un examen médical indépendant de suivi est demandé, pour lequel nous vous rembourserons.
5. Vous ne devez pas avoir voyagé contre l'avis du gouvernement de votre pays de résidence ou contre l'avis des autorités locales à votre destination de voyage.
6. Vous ne devez effectuer aucun paiement, admettre votre responsabilité, offrir ou promettre d'effectuer un paiement sans notre consentement écrit.
7. Nous déciderons comment régler ou défendre une réclamation et pourrons engager des procédures au nom de toute personne couverte par cette police, y compris des procédures pour recouvrer les paiements de réclamation.
8. Nous pouvons reprendre tous les droits dans la défense ou le règlement de toute réclamation et engager des procédures en votre nom, à notre profit, contre toute autre partie.

9. Nous pouvons à tout moment payer l'intégralité de la responsabilité en vertu de la police, après quoi aucun autre paiement ne sera effectué à quelque titre que ce soit.
10. Vous devez aider à obtenir ou à poursuivre un recouvrement ou une contribution de la part de tout tiers en fournissant toutes les informations que nous demandons.
11. Nous et vous n'avons pas l'intention qu'une quelconque clause de ce contrat soit exécutoire par un tiers.
12. Vous devez être résident de l'UE/EEE pour être couvert par cette assurance.

EXCLUSIONS GÉNÉRALES

Vous n'êtes pas couvert...

1. Pour les voyages dépassant 30 jours.
2. Si vous êtes en voyage d'affaires ou si vous vous déplacez pour le travail/stages, formations professionnelles ou réunions.
3. Si vous déménagez ou vous installez dans une nouvelle résidence principale ou résidence temporaire ou secondaire.
4. Pour tout montant d'excédent indiqué sur votre certificat.
5. Si vous fermez ou désactivez votre compte Revolut après avoir acheté votre voyage. Cela inclut si vous ré-ouvrez votre compte avant le début de votre voyage.
6. Si vous n'avez pas utilisé votre compte Revolut pour payer le transport principal aller-retour vers votre destination. Cela ne s'applique pas si vous utilisez votre véhicule privé.
7. Si vous n'avez pas utilisé votre compte Revolut pour payer votre hébergement.
8. Pour toute réclamation d'autres détenteurs de billets s'ils ne voyagent plus avec le détenteur du compte Revolut qui a réservé le voyage.
9. Pour les sinistres liés aux circuits qui sont le transport principal et qui durent moins de 2 jours ou qui ne comportent pas de destinations multiples avec des escales de nuit.
10. Pour tout sinistre causé par des conditions médicales préexistantes telles que décrites dans la liste des exclusions Section "Conditions médicales préexistantes".
11. Si vous voyagez pour recevoir des soins de santé ou un traitement médical de quelque nature que ce soit.
12. Pour toute demande d'indemnisation découlant du fait que vous n'avez pas pris les médicaments prescrits par votre médecin.
13. Pour tout montant recouvrable ou récupéré auprès de tiers, tels que votre compagnie aérienne ou votre agence de voyage
14. Pour tout traitement ou intervention chirurgicale non urgent, y compris les tests exploratoires, qui ne sont pas directement liés à la maladie ou à la blessure qui a entraîné votre admission à l'hôpital.
15. Pour toute demande d'indemnisation découlant de infections sexuellement transmissibles.
16. Pour les blessures ou le décès causés par un suicide ou une tentative de suicide.
17. Pour le saut d'un véhicule, d'un balcon ou d'un bâtiment ou toute autre exposition personnelle à un risque inutile (sauf si votre vie est en danger ou si vous essayez de sauver la vie de quelqu'un).
18. Participer à des sports et activités extrêmes à fort impact en général et aux activités suivantes en particulier :
 1. Toute activité de haute altitude;
 2. saut de base ou escalade libre ;
 3. rafting/kayak au-dessus de rapides de classe V ou canoë-kayak au-dessus de rapides de classe III ;
 4. Héli-ski, ski hors-piste ;
 5. Ski ou snowboard dans une zone désignée comme dangereuse par la direction de la station ;
 6. Sports de combat personnel ou de lutte ;
 7. Course aux taureaux ou activités de rodéo ;
 8. Course, essais de vitesse de tout véhicule motorisé, aéronef ou véhicule nautique autre que les karts ;
 9. plongée en apnée à une profondeur supérieure à 10 mètres ou plongée sous-marine à une profondeur supérieure à 30 mètres ;
10. plongeurs non certifiés, plongeant sans instructeur de plongée certifié.
11. Pour que les activités sportives extrêmes et à fort impact qui ne sont pas énumérées ci-dessus soient couvertes, elles doivent l'être :
 1. Organisées dans le cadre de votre voyage ;
 2. Fournies par une entreprise (si la législation locale l'exige, elle doit être réglementée et/ou agréée) ; et
 3. Non interdites par la législation locale.
12. Vous devez porter tout l'équipement de sécurité recommandé lorsque vous participez à vos activités sportives pour pouvoir bénéficier de la couverture.
19. Pour toute réclamation découlant ou résultant de votre implication dans un acte de négligence grave, illégal ou criminel, y compris votre non-respect des lois applicables au pays dans lequel vous voyagez.
20. Pour le défaillance financière de tout agent de voyage ou fournisseur faisant partie de votre demande de règlement.
21. Pour tous les autres frais non spécifiquement couverts par la police, tels que la perte de revenus due à l'incapacité de reprendre le travail à la suite d'une blessure ou d'une maladie survenue au cours d'un voyage.

22. Pour tout paiement que vous auriez normalement effectué au cours de vos voyages.
23. Pour toute demande d'indemnisation due à des changements dans les conseils de voyage d'un gouvernement local ou d'une autorité nationale, ou lorsque vous voyagez contre l'avis du gouvernement.
24. Pour toute demande d'indemnisation découlant directement ou indirectement du fait que vous n'avez pas été autorisé à monter à bord d'un vol, d'un train, d'un navire, d'un autocar ou d'un autobus pour quelque raison que ce soit.
25. Pour toute demande d'indemnisation découlant du fait que vous n'avez pas obtenu le passeport ou le visa requis
26. Pour toute demande d'indemnisation découlant de : terrorisme, guerre, invasion, actes d'ennemis étrangers, hostilités ou opérations de guerre (que la guerre soit déclarée ou non), guerre civile, rébellion, révolution, insurrection, troubles civils ou soulèvement, blocus, pouvoir militaire ou usurpé, ainsi que les risques nucléaires ou radioactifs. Cette exclusion ne s'appliquera pas à la section des frais médicaux d'urgence et de l'assistance à condition que personne assurée, le titulaire du billet ou d'autres bénéficiaires souffrant de blessure ou de maladie n'a pas participé à ou conspiré à de telles activités.
27. Pour toute réclamation si vous figurez dans une base de données officielle du gouvernement ou de la police comme suspect ou auteur présumé de terrorisme, membre d'organisations terroristes, trafiquant de drogue ou fournisseur illégal d'armes nucléaires, chimiques ou biologiques.
28. Pour les réclamations des non-titulaires de billet.
29. Pour toute réclamation découlant de la consommation abusive d'alcool et/ou de drogues ou de la dépendance à l'alcool et/ou aux drogues, ce qui est prouvé par vos dossiers médicaux. Un taux d'alcoolémie supérieur à 0,19 % sera considéré comme un abus d'alcool selon les termes de cette police.
30. Pour toute demande d'indemnisation lorsqu'un retard a été causé par des conditions météorologiques défavorables, une émeute, des troubles civils, une grève ou une action industrielle qui a commencé ou a été annoncée avant la date de début de votre plan Ultra et la date d'émission de vos billets de voyage ou de la confirmation de votre réservation.
31. Coûts liés à une grossesse normale ou à un accouchement.

Conditions médicales préexistantes

Aucune condition médicale n'est couverte si, au cours des 12 mois précédant et incluant la date de réservation du voyage, elle a

- Entraîné une consultation médicale, un diagnostic, des soins ou un traitement par un médecin.
- Présenté des symptômes ;
- Nécessité la prise de médicaments prescrits par un médecin (sauf si la condition ou les symptômes sont contrôlés par cette prescription et que la prescription n'a pas changé).

La maladie, la blessure ou la condition médicale n'a pas besoin formellement diagnostiquée afin d'être considérée comme une condition médicale préexistante.

Grossesse

Les coûts liés à une grossesse normale ou à l'accouchement ne sont pas couverts Nous ne couvrirons que les complications de la grossesse ou de l'accouchement à condition que votre praticien médical ou sage-femme confirme que vous êtes apte à voyager.

RÉSILIATIONS ET REMBOURSEMENTS

Votre police sera automatiquement annulée lorsque votre plan Revolut Premium sera annulé ou changé pour un autre type de compte. Il ne peut être annulé autrement.

DEMANDE D'INDEMNISATION

Urgences médicales

Veuillez nous contacter dès que possible si vous êtes admis dans l'hôpital car nous pourrions couvrir directement vos dépenses avec l'hôpital.

XCover Assist est là pour vous aider 24h/24 si vous souffrez d'une maladie aiguë ou d'une blessure médicale et avez besoin **d'une attention médicale urgente**.

Veuillez nous contacter au :

- Czechia - [+420 2 34076685](tel:+420234076685).
- Denmark - [+45 7 8717314](tel:+4578717314).
- Finland - [+358 75 3252490](tel:+358753252490).
- Iceland - [+354 5 395067](tel:+3545395067).
- Republic of Ireland - [+353 1 6994488](tel:+35316994488).

- Lithuania - +370 700 33005.
- Netherlands - +31 970 1020 4154.
- Romania - +40 31 2296081.
- Slovakia - +421 2 32606285.
- Sweden - +44 23 8144 9963.
- Tous les autres pays- +44 23 8144 9963.

Pour accélérer le processus, veuillez avoir les documents pertinents prêts lorsque vous [soumettez votre réclamation](#). Pour les demandes concernant des frais médicaux, vous aurez besoin des justificatifs de ces frais ainsi que d'un certificat médical. Pour un guide étape par étape, visitez notre [centre d'aide](#).

Vous pourriez également avoir droit à des soins médicaux en utilisant votre carte européenne d'assurance maladie. Pour plus d'informations sur la Carte européenne d'assurance maladie, veuillez visiter la Commission européenne.

Obligation de nous contacter

Vous ou une personne agissant en votre nom devez nous contacter dès que vous êtes informé que vous allez être admis comme patient hospitalisé pour au moins une nuit. Si vous ne nous contactez pas dès que vous êtes informé de votre admission et que cela entraîne une augmentation de nos coûts, nous ne paierons que les coûts habituels et raisonnables que nous aurions payés si vous nous aviez contactés immédiatement. Les frais supplémentaires de transport ou d'hébergement ne sont couverts que s'ils sont préalablement autorisés par nous.

Assistance médicale non urgente

Pour une assistance médicale non urgente, commencez le processus en visitant notre [Centre de réclamation](#).

Pour commencer, veuillez visiter notre [Centre de réclamation](#).

Remboursement de vol

Si la compagnie aérienne modifie l'horaire ou annule votre vol, la compagnie aérienne vous remboursera ou vous fournira un crédit. Si elle est annulée dans les 14 jours précédant votre [date de départ](#), vous pourriez être en mesure de demander une indemnisation supplémentaire en vertu du Règlement sur l'indemnisation des passagers aériens (CE n° 261/2004) si votre vol était dans l'UE. Vous pouvez [trouver plus d'informations ici](#).

Pour tout le reste, rendez-vous au [Centre de Réclamations](#) pour commencer votre réclamation.

Pour toutes les réclamations, nous exigeons, au minimum, une description détaillée de l'événement. Pendant le processus de réclamations, nous pouvons [demander des documents](#) tels que [factures de réservation](#) et les reçus. Si les documents requis ne nous sont pas fournis, la demande peut être rejetée ou son statut modifié en « en attente ».

DEMANDES D'INDEMNISATION FRAUDULEUSES

Vous reconnaissez et acceptez que vous avez le devoir de prendre des précautions raisonnables pour ne pas faire de fausse déclaration lors d'un achat ou d'une demande d'indemnisation. Nous pouvons également rejeter les demandes et engager une action en justice pour récupérer les fonds qui ont été versés sur la base d'une fausse déclaration. Nous pouvons renvoyer les questions aux autorités locales.

DÉFINITIONS

Les mots ou expressions clés suivants ont la même signification partout où ils apparaissent dans cette police, sauf indication contraire ci-dessous.

Accident

un événement soudain et inattendu qui entraîne une maladie, une blessure ou un décès.

Compte/Compte Revolut

le compte de paiement détenu auprès de Revolut Bank UAB ou d'une filiale de Revolut Bank UAB.

Intempéries

conditions météorologiques potentiellement dangereuses présentant un risque accru pour la sécurité et la santé.

Baggage

les biens personnels que vous emportez avec vous ou que vous achetez pendant votre voyage.

Facture de la réservation

les documents qui vous sont fournis par un fournisseur de transport et qui détaillent votre itinéraire de voyage (par exemple, un itinéraire de vol comprenant les dates de départ, les informations sur la compagnie aérienne et les passagers) et le reçu de paiement.

Certificat

le document détaillant les dates de couverture, les garanties applicables, les limites et la franchise, la prime et le numéro de référence.

Parent proche ou membre de la famille

conjoint (par mariage, partenariat domestique ou union civile), cohabitants, parents et beaux-parents, enfants, beaux-enfants, enfants placés en famille d'accueil, enfants adoptés ou enfants en cours d'adoption, frères et sœurs, grands-parents et petits-enfants. Les beaux-parents suivants : mère, père, fils, fille, frère, sœur et grand-parent, tantes, oncles, nièces et neveux, tuteurs légaux et pupilles, ainsi que les aides-soignants rémunérés vivant sur place.

Complications de grossesse ou d'accouchement

désigne les complications de grossesse suivantes, telles que certifiées par un médecin : toxémie ; hypertension gestationnelle ; pré-éclampsie ; grossesse extra-utérine ; tumeur hydatiforme (grossesse molaire) ; hyperémèse gravidique ; hémorragie ante partum ; décollement placentaire ; placenta praevia ; hémorragie post-partum ; rétention de la membrane placentaire ; fausse couche ; les mortinaissances ; les césariennes d'urgence médicalement nécessaires/interruption de grossesse médicalement nécessaire ; et toute naissance prématurée ou menace de travail précoce plus de 8 semaines (ou 16 semaines dans le cas d'une grossesse multiple) avant la date prévue de l'accouchement.

Habituel et raisonnable

correspond au tarif le plus courant pour des services, des médicaments ou des fournitures similaires dans la région où les frais sont engagés, pour autant que ces frais soient raisonnables. Nous déterminerons ce que sont les frais habituels, raisonnables et coutumiers et, ce faisant, nous pourrions prendre en compte un ou plusieurs des facteurs suivants :

1. le niveau de compétence, le degré de formation et l'expérience requis pour effectuer la procédure ou le service ;
2. le temps nécessaire à la réalisation de l'intervention ou des services par rapport au temps nécessaire à la réalisation d'autres services similaires ;
3. la gravité ou la nature de la maladie ou du dommage corporel traité ;
4. le montant facturé pour des services, médicaments ou fournitures identiques ou comparables dans la localité ;
5. le montant facturé pour des services, médicaments ou fournitures identiques ou comparables dans d'autres parties du pays ;
6. le coût pour le prestataire médical de la prestation du service, du médicament ou de la fourniture ;
7. tout autre facteur que nous jugeons approprié, dans l'exercice raisonnable de notre pouvoir discrétionnaire.

Date de départ

La date à laquelle vous êtes initialement prévu(e) de commencer votre voyage, telle qu'indiquée sur votre itinéraire de voyage.

Dépendants

les compagnons de voyage âgés de 17 ans ou moins, ou nécessitant une surveillance et des soins à plein temps de votre part.

Diagnostic de Covid-19

le diagnostic positif et la confirmation de Covid-19 qui surviennent pour la première fois à partir d'un test effectué après le début de la couverture et à partir d'un test effectué dans les sept jours suivant votre départ alors que vous voyagez à l'étranger.

Documents

Carte d'identité, passeport, visa et permis de conduire.

Appareils électroniques

téléphones mobiles, tablettes, montres connectées, trackers d'activité portables et ordinateurs portables.

Articles essentiels

les effets personnels dont vous avez besoin jusqu'à ce que vos bagages arrivent Par exemple, articles de toilette, chargeurs et vêtements.

Franchise

le premier montant de tout sinistre pour lequel vous êtes responsable du paiement. L'excédent affiché est déductible lorsque XCover vous rembourse un coût que vous avez encouru. Elle n'est pas déduite s'il n'y a pas de remboursement. La franchise s'applique à chaque personne

assurée par sinistre.

Faillite

fait de devenir insolvable ou de désigner un liquidateur judiciaire et de ne plus être en mesure d'assurer ses services.

Formellement diagnostiqué

un médecin ou un praticien médical a officiellement déterminé votre état médical.

Activité en haute altitude

toute activité qui inclut ou est destinée à inclure une altitude supérieure à 4 500 mètres au-dessus du niveau de la mer, à l'exception du fait d'être passager dans un avion commercial.

Domicile

votre lieu habituel de résidence.

Pays de résidence

votre pays de résidence.

Hôpital

une institution médicale agréée qui répond aux critères suivants :

- elle dispose d'installations pour le diagnostic médical et/ou le traitement des personnes blessées et malades ;
- elle est dirigée par des praticiens médicaux ;
- elle assure des soins supervisés par des infirmières agréées par l'État ou l'équivalent local ; et/ou
- ce n'est pas une institution médicale spécialisée uniquement dans la formation et l'éducation, une maison de soins infirmiers ou de convalescence, un hospice ou un lieu pour les personnes en phase terminale, une maison de soins résidentiels ou un lieu de désintoxication pour la drogue et/ou l'alcool.

Hospitalisé.e

désigne des soins hospitaliers dispensés dans un hôpital et nécessitant une nuitée pour des raisons médicales.

Malade/maladie

détérioration soudaine et inattendue d'un état de santé attestée par un médecin, y compris complications de grossesse ou d'accouchement.

Blessure

blessures corporelles provoquées par un accident directement et indépendamment de toute autre cause.

Personne assurée

la personne nommée sur le certificat.

Assureur

Steadfast Insurance Partners Limited.

Principal moyen de transport commercial ou public :

Comprend les avions, les autocars et les trains pour plus de 50 % de votre trajet total. Cela n'inclut pas les déplacements en voiture de location, en covoiturage, en taxi ou en transports en commun locaux comme les bus locaux.

Médicalement nécessaire

désigne un traitement médical, des services ou des fournitures qui doivent remplir les critères ci-dessous :

1. Essentiel pour identifier ou traiter votre état de santé, maladie ou blessure ;
2. Requis en raison de vos symptômes, du diagnostic ou du traitement de la condition sous-jacente ;
3. Le traitement doit être conforme à la pratique médicale généralement acceptée et aux normes professionnelles de soins au sein de la communauté médicale à ce moment-là (cela ne s'applique pas aux méthodes de traitement complémentaires si elles font partie de votre couverture) ;
4. Requis pour des raisons autres que le confort ou la commodité de vous ou de votre médecin ;
5. Il doit être prouvé et démontré qu'il a une valeur médicale (cela ne s'applique pas aux méthodes de traitement complémentaires si elles font partie de votre couverture) ;
6. Il doit être le type et le niveau de service ou de fourniture les plus appropriés ;
7. Il doit être fourni dans un établissement approprié, dans un cadre approprié et à un niveau de soins approprié pour le traitement de votre état de santé ;
8. Il doit être fourni uniquement pendant une durée appropriée.

Le terme « approprié » utilisé dans cette définition fait référence à : la prise en compte de la sécurité du patient et de la rentabilité.

Médecin ou docteur

membre inscrit à l'ordre des médecins en exercice n'ayant aucun lien de parenté avec vous ou tout autre titulaire de billet.

Dispositif de mobilité

un dispositif, qu'il soit motorisé ou non motorisé, qui fonctionne comme une aide à la mobilité pour une personne ayant un handicap de mobilité.

Catastrophe naturelle

Un événement météorologique ou géologique extrême à grande échelle qui endommage des biens, perturbe les transports ou les services publics, ou met en danger les personnes. Y compris, mais sans s'y limiter : tremblement de terre, incendie, inondation, ouragan ou éruption volcanique.

Grossesse ou accouchement normal

la grossesse ou l'accouchement sans aucune complication liée à la grossesse.

Pandémie

une pandémie ou une pandémie mondiale commence à la date d'annonce par l'Organisation mondiale de la santé ou un autre organisme de santé publique. La Covid-19 est une telle pandémie.

Biens personnels

ils comprennent vos vêtements et vos effets personnels, y compris toutes les valises, les bagages, etc.

Plan Premium

L'abonnement au plan Premium proposé par Revolut Bank UAB ou par le bureau de la succursale de Revolut Bank UAB aux titulaires de comptes Revolut.

Détenteur d'un plan Premium

toute personne détenant un compte Revolut et un Plan Premium valide.

Transporteur public

tout véhicule à propulsion mécanique exploité par une entreprise ou sous licence individuelle ayant pour vocation de transporter des passagers contre rémunération, y compris et sans s'y limiter, les avions, les bus, les autocars, les ferrys, les aéroglisseurs, les hydroptères, les navires, les trains, les tramways ou les métros.

Course

conduire un véhicule dans le but d'atteindre la ou les vitesses les plus élevées possibles.

Accords de réciprocité en matière de santé

ils permettent aux résidents des pays concernés de bénéficier de soins médicaux gratuits ou à un coût réduit.

Revolut

Banque Revolut UAB.

Préjudice grave

la détérioration d'un état médical non traité entraînant :

- la nécessité d'un traitement plus intensif ou plus long ;
- un impact permanent et irréversible sur la santé ; ou
- la mort.

Infections sexuellement transmissibles

toute maladie, infection ou maladie transmise par contact sexuel avec un partenaire infecté.

Équipement sportif

les objets utilisés pour un sport physique (à l'exclusion des vêtements).

Grève ou action syndicale

toute forme d'action industrielle entreprise par des travailleurs dans le but d'empêcher, de restreindre ou d'interférer de toute autre manière avec la production de biens ou la prestation de services.

Terrorisme

un acte, y compris mais non limité à l'utilisation ou à l'utilisation planifiée de la force ou de la violence et/ou à la menace de toute personne ou groupe de personnes, qu'elles agissent seules ou au nom de, ou en relation avec, toute organisation ou tout gouvernement, commis à des fins politiques, religieuses, idéologiques ou similaires, y compris l'intention d'influencer tout gouvernement et/ou le public, ou de faire peur à une partie du public.

Titulaire du billet/autres bénéficiaires

les enfants du titulaire du plan Premium (y compris les beaux-enfants, les enfants en famille d'accueil, les enfants adoptés ou les enfants actuellement en cours d'adoption) jusqu'à un âge maximum de 17 ans (au moment du voyage) et voyageant avec le titulaire du plan Premium.

Compagnon de voyage

une personne ou un animal d'assistance voyageant avec vous lors de votre voyage. Un accompagnateur de groupe ou de voyage n'est pas considéré comme un compagnon de voyage, à moins que vous ne partagiez la même chambre que lui.

Voyage

la période passée loin de chez vous lors d'un voyage personnel préalablement réservé, d'une durée maximale de 30 jours. Le voyage doit être programmé pour commencer et finir à votre résidence principale. Un voyage commence (date de départ) lorsque vous quittez votre résidence habituelle (résidence principale) pour vous rendre à une destination :

- À l'échelle mondiale (à l'exception des voyages vers des pays sanctionnés).
- À plus de 100 km de votre domicile.
- Qui inclut un séjour d'au moins une nuit en dehors de votre ville ou village natal, avec un prestataire commercial tel qu'un hôtel ou une auberge.

Un voyage se termine lorsque vous retournez dans votre résidence habituelle.

Un voyage qui doit être couvert ne peut pas inclure :

- Les déplacements dans le but de recevoir des soins de santé ou un traitement médical de quelque nature que ce soit ;
- Ou le déménagement ou le changement de résidence vers une nouvelle résidence ou une résidence secondaire ;
- Ou les trajets pour se rendre et revenir du travail, les formations professionnelles, les réunions de travail ou les stages.

Sans surveillance

lorsque vous n'avez pas une vue dégagée sur votre bien ou véhicule et ne pouvez pas empêcher un accès non autorisé à ceux-ci.

Circonstance inévitable

un événement complètement hors de votre contrôle que vous n'auriez pas pu prévoir ou empêcher. En termes juridiques, cela est connu comme un événement de force majeure.

Inhabitable

une catastrophe naturelle, un incendie, une inondation, un cambriolage ou un acte de vandalisme qui a causé suffisamment de dommages (y compris une perte prolongée d'électricité, de gaz ou d'eau) pour qu'une personne raisonnable trouve son domicile ou sa destination inaccessible ou impropre à l'utilisation.

Jours inutilisés

le nombre de jours restants jusqu'à la fin de votre voyage.

objet de valeur

pièces de collection, bijoux, montres, pierres précieuses, perles, fourrures, appareils photo (y compris les caméras vidéo) et équipements connexes, instruments de musique, équipements audio professionnels, jumelles, télescopes, équipements sportifs, appareils mobiles, smartphones, ordinateurs, radios, drones, robots et autres appareils électroniques, y compris les pièces et accessoires des objets susmentionnés.

Nous/Notre/Notre

XCover.com, dénomination commerciale de Cover Genius Europe B.V.

Vous/Votre/Vos/Bénéficiaire

Le détenteur du Plan Premium ou un détenteur de billet.

INFORMATIONS IMPORTANTES

DOUBLE COUVERTURE

En cas de survenance d'un incident donnant lieu à une réclamation en vertu de cette police, si une autre assurance ou service est en vigueur, telle qu'une entente de santé réciproque, un régime hospitalier, un programme gouvernemental, [transporteur public](#), agent de voyage ou tout autre fournisseur de transport et/ou d'hébergement couvrant la même perte, dommage, dépense ou responsabilité, nous ne paierons pas plus que notre part proportionnelle.

Nous avons le droit de réclamer à un tiers toute somme que nous avons couverte, si ce tiers est responsable des coûts. Nous pouvons engager une procédure judiciaire en votre nom, à nos frais, pour y parvenir. C'est ce qu'on appelle la subrogation.

Nous ne verserons pas de contribution à un assureur tiers si les coûts sont entièrement ou partiellement couverts par cet assureur. Toutefois, si notre protection couvre un montant plus élevé que celui de l'autre assureur, nous paierons la différence.

LIMITES GÉOGRAPHIQUES ET DE VOYAGES

Vous êtes couvert dans le monde entier (à l'exception des voyages vers des pays sanctionnés), pour des séjours allant jusqu'à 30 jours.

1. Vous devez utiliser votre plan Revolut Premium pour payer le [transport commercial ou public principal](#) vers et depuis votre destination.
2. Vous devez utiliser votre plan Revolut Premium pour payer votre hébergement.
3. Vous devez fournir des reçus ou des relevés pour prouver que votre plan Revolut Premium a été utilisé pour payer votre transport principal commercial ou public et votre hébergement.
4. Votre plan Revolut Premium doit rester ouvert à partir du moment où vous réservez votre voyage sans interruption.
5. Les autres bénéficiaires ne sont couverts que pendant la période où ils voyagent avec le titulaire du plan Revolut Premium qui a payé le voyage, sauf en cas de séparation due à [circonstances inévitables](#).
6. Vous êtes couvert uniquement si le voyage commence et se termine dans une période de 30 jours, sauf si votre voyage est prolongé en raison [circonstances inévitables](#). Le voyage doit être planifié pour commencer et se terminer à votre domicile.

Veillez noter :

Un voyage commence (date de départ) lorsque vous quittez votre domicile pour vous rendre à une destination :

- À l'étranger (dans le monde entier - à l'exception des voyages vers des pays sanctionnés).
- À plus de 100 km de votre domicile à l'intérieur du pays.
- Incluant une nuitée à l'extérieur de votre ville ou village de résidence habituel avec un prestataire commercial tel qu'un hôtel ou une auberge.

Un voyage se termine lorsque vous retournez chez vous à votre lieu de résidence habituel ou à une installation médicale près de votre domicile.

SANCTIONS

Nous ne fournirons aucune prestation au titre du présent contrat d'assurance dans la mesure où il s'agit de fournir une couverture, de payer un sinistre ou de fournir une prestation lorsque cela enfreindrait toute sanction, interdiction ou restriction imposée par la loi ou la réglementation.

DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION

Si votre pays d'origine se trouve dans l'Espace économique européen : votre police est régie par les lois et les tribunaux de votre pays d'origine, sauf indication contraire de la loi.

Si votre pays d'origine est situé en dehors de l'Espace économique européen : votre politique est régie par les lois et les tribunaux de Malte, sauf disposition indication de la loi.

La langue contractuelle est l'anglais.

INFORMATIONS CONCERNANT LE CONTRAT D'ASSURANCE DANS SON ENSEMBLE

Ce contrat d'assurance (police) est fourni par XCover.com, un nom commercial de Cover Genius Europe B.V. dont le siège social est John M. Keynesplein 12 - 46, 1066 EP, Amsterdam. Cover Genius Europe B.V est une société enregistrée aux Pays-Bas et est une entreprise autorisée

et réglementée par l'AFM sous le numéro de licence 12046177.

Il s'agit d'une police de groupe. Le preneur d'assurance de l'assurance collective est Revolut. Un titulaire de plan Premium est automatiquement ajouté à cette police collective en tant que personne assurée. Le titulaire du Plan Premium et tous les autres bénéficiaires sont couverts par cette police de groupe, pendant la durée de cette police de groupe, uniquement tant que le titulaire du Plan Premium a un abonnement actif au Plan Premium avec Revolut. Revolut, en tant que preneur d'assurance du groupe, a le droit de suspendre ou d'annuler votre couverture d'assurance. Vous ne pouvez pas annuler votre couverture au titre de cette police collective sans annuler votre abonnement au Plan Premium avec Revolut.

Cette police est souscrite par Steadfast Insurance Partners Limited (le numéro d'enregistrement de la société à Malte est : C55905), Level 3, Gasan Centre ; Triq il-Merghat ; Zone 1, Central Business District ; Birkirkara ; Malte, CBD 1020. Steadfast Insurance Partners Limited est autorisée, en vertu de l'Insurance Business Act de 1998 des lois de Malte, à exercer des activités générales et est réglementée par the Malta Financial Services Authority, Triq l-Imdina, Zone 1, Central Business District, Birkirkara, CBD 1010, Malte.

MODIFICATIONS DE VOTRE ASSURANCE

Nous pourrions modifier les conditions générales ainsi que les prestations de cette assurance. En cas de modifications, la personne assurée recevra un préavis écrit d'au moins 30 jours, à moins qu'il ne soit nécessaire d'apporter ces modifications plus tôt en raison d'une loi ou d'une réglementation (auquel cas la personne assurée recevra un préavis raisonnable et proportionné).

DROITS DE TIERS

Sauf disposition contraire imposée par la loi, nous et le titulaire de la police avons convenu que :

- il n'est pas destiné à une tierce partie (autre que Détenteur de Plan Premium le titulaire de la
- police de groupe et nous pouvons annuler ou modifier les termes de ce contrat sans le consentement d'une tierce partie (y compris d'un Plan Premium valide. Détenteur de Plan Premium) à ce contrat, qui pourrait chercher à faire valoir qu'il a des droits en vertu de cette police.

PROTECTION DES DONNÉES

Nous nous engageons à protéger vos informations personnelles et nous nous engageons à respecter les principes de sécurité des données dans la configuration de nos services. En ce qui concerne le Règlement général européen sur la protection des données (RGPD), en tant que responsable du traitement, nous collectons et traitons les informations vous concernant et nous recevons également des informations personnelles de votre agent de réservation, notamment votre adresse électronique, votre nom et votre numéro de téléphone, les détails relatifs aux risques et d'autres informations qui nous permettent d'émettre et de modifier les polices et de traiter les demandes d'indemnisation, de détecter, d'enquêter et de prévenir les activités qui peuvent être illégales ou qui pourraient entraîner l'annulation de votre plan ou le traiter comme s'il n'avait jamais existé et de protéger nos intérêts légitimes. Nous pouvons partager ces données de temps en temps avec des assureurs ou des enquêteurs contractuels, des organisations de prévention du crime qui peuvent se trouver en dehors de l'Union européenne. Nous ne partagerons jamais vos données avec des services de marketing externes. Notre politique de confidentialité décrit la manière dont nous traitons vos données, les données que nous collectons et les procédures à suivre si vous souhaitez demander une copie de vos données ou retirer votre consentement à ce que nous conservions vos données.

Vous pouvez accéder à la politique de confidentialité de l'administrateur à l'adresse suivante <https://xcover.com/privacy-policy>.

Vous pouvez accéder à l'intégralité de la politique GDPR [ici](#).

En demandant, en utilisant ou en renouvelant l'un de nos produits ou services, ou en nous fournissant vos informations, vous acceptez que ces informations soient collectées, conservées, utilisées et divulguées comme indiqué dans ce plan. Nous pouvons effectuer un suivi ou enregistrer les appels téléphoniques dans un souci de sécurité et de respect de nos normes de qualité.

RÉCLAMATIONS/LITIGES

Vous pouvez contacter l'équipe XCover chargée des réclamations à tout moment. Indiquez votre numéro de référence (se terminant par « INS ») pour un examen formel de votre réclamation. Nous répondrons dans un délai de 5 jours. Cliquez sur le bouton pour nous envoyer un courriel.

 **ENVOYER UNE RÉCLAMATION**

Une fois que vous avez reçu la réponse finale de Cover Genius Europe B.V., si vous n'êtes toujours pas satisfait, vous pouvez soumettre votre dossier au Klachteninstituut Financiële Dienstverlening (Kifid) : Klachteninstituut Financiële Dienstverlening (Kifid), Postbus 93257, 2509

AG Den Haag, Tél. 0900 – 3552248, www.kifid.nl.

Le Kifid est un organisme indépendant qui arbitre les plaintes concernant les produits d'assurance générale et d'autres services financiers. Il n'examinera les plaintes qu'après que nous vous ayons fourni une confirmation écrite que notre procédure interne de traitement des plaintes a été épuisée. Vous devez soumettre la plainte au KiFiD dans un délai d'un an après nous avoir soumis la plainte ou dans les trois mois après avoir reçu notre réponse finale à votre plainte. Le dépôt d'une plainte n'affecte pas le droit du consommateur d'engager des poursuites devant le tribunal compétent.

Si vous n'êtes pas satisfait de la formulation de la police d'assurance, nous vous invitons à le faire savoir à Steadfast Insurance Partners Limited, Level 3, Gasan Centre ; Triq il-Merghat ; Zone 1, Central Business District ; Birkirkara ; Malte, CBD 1020 ou par e-mail : complaints@steadfast.eu. Votre situation sera examinée avec la plus grande attention : l'assureur s'efforcera de résoudre votre plainte dans les 15 jours ouvrables.

Une fois que vous avez reçu la réponse finale de Steadfast Insurance Partners Limited, si vous n'êtes toujours pas satisfait du traitement de votre litige par nos services ou en cas de désaccord ou d'insatisfaction concernant la rédaction de la police d'assurance, vous pouvez contacter : Office of the Arbiter for Financial Services, N/S in Regional Road, Msida MSD 1920, Malte. Téléphone +356 2124 9245. E-mail : complaint.info@asf.mt (site web : www.financialarbiter.org.mt). L'Office of the Arbiter for Financial Services est dédié à la résolution des litiges entre les consommateurs et les sociétés financières. L'Office of the Arbiter for Financial Services est l'organisme compétent pour ce type de recours et peut exiger de l'assureur qu'il verse une indemnisation au consommateur dans le cas où le recours du consommateur aboutirait.

Vous avez également le droit de transmettre votre plainte à un médiateur/régulateur dans votre pays de résidence. Une liste complète pour chaque pays de l'EEE peut être trouvée [ici](#).

Pour la résolution des litiges transfrontaliers, il est possible de déposer une plainte auprès du système étranger compétent en demandant l'activation de la procédure FIN-NET, qui peut être trouvée en accédant au site web <http://www.ec.europa.eu/fin-net>.

Si votre plainte ou votre litige est lié à Revolut, veuillez [contacter Revolut directement](#).